

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal**  
**du 25 octobre 2023**

**Nombre de conseillers : 10    présents : 8    votants : 10    absent : 0    excusés : 2**  
**Date de convocation : 18 octobre 2023**  
**Date d'affichage : 18 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de la commune sous la présidence de Monsieur TRINQUET Cyril, Maire,

**Etaient présents** : Mesdames, QUERIN Catherine, PASTANT Joëlle, JUDAS Marie-France ;  
Messieurs, TRINQUET Cyril, SARCINELLA Jean, CAMUZAT Julien, CAMUZAT Bruno,  
LAVAUULT Olivier ;

**Etaient excusés** : M. SERGENT Marc ayant donné pouvoir à M. SARCINELLA Jean ;  
M. TARTRAT Armand ayant donné pouvoir à M. TRINQUET Cyril ;

Monsieur le Maire TRINQUET Cyril ouvre la séance et propose Madame Joëlle PASTANT comme secrétaire, en vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité

**Secrétaire de séance** : Mme PASTANT Joëlle

**ORDRE DU JOUR**

*L'ordre du jour est le suivant :*

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 9 août 2023.

**I.    Maire, élus, conseils**

**Maires, adjoints, élus**

1. Délibération désignation d'un référent aux énergies renouvelables

**II.   Finances et fiscalité**

**Dépenses**

2. Délibération adhésion à la Fondation du Patrimoine ;

**III.   Finances communales**

**Dépenses – Subventions**

3. Délibération affectation de la DCE 2021

## **DELIBERATIONS :**

### **1. Désignation d'un référent aux énergies renouvelables**

Avec la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables promulguée en mars 2023, monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un référent aux énergies renouvelables.

Grâce à la loi, les communes peuvent désormais définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De nommer comme référent ENR M. TRINQUET Cyril.

Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

### **2. Adhésion à la Fondation du Patrimoine**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De continuer l'adhésion auprès de la Fondation du Patrimoine et autorise M. le Maire à signer le document d'adhésion.

Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

### **3. Affectation de la DCE 2021 (Dotation Cantonale D'Équipement)**

La DCE 2021 avait été affectée l'an dernier aux travaux de réhabilitation des bâtiments communaux.

A ce jour les travaux n'ont toujours pas été réalisés. Il conviendrait de réaffecter la DCE 2021 à l'achat de matériel agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De réaffecter la DCE 2021 à l'achat de matériel agricole et autorise M. le Maire à signer tout document afférent à cet achat.

Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

***L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire TRINQUET Cyril remercie les membres de leur attention et lève la séance à 22h.***

Le Maire,  
Cyril TRINQUET



Secrétaire de séance,  
Joëlle PASTANT

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a horizontal stroke.

